

La VAP 85

Accéder à un parcours diplômant sans le diplôme requis

La VAP85 repose sur l'application du décret n°2013-756 du 19 août 2013 qui fixe les conditions de validations des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

À qui s'adresse la VAP85?

Pour bénéficier de la validation des acquis professionnels, il faut avoir interrompu sa formation initiale pendant au moins deux ans, et depuis trois ans en cas d'échec, et être âgé.e de 20 ans au moins, à l'exception des sportif.ve.s de haut niveau. Vous devez constituer un dossier présentant « les connaissances, les méthodes et le savoir-faire acquis en fonction de la formation souhaitée ».

Le dossier servira de base à l'appréciation globale de la commission pédagogique. Vous pouvez, selon votre projet de parcours de formation diplômante, demander une VAP85 avant l'entrée en formation ou au début de celle-ci (voir au verso).

La VAP85, étape par étape

1. Consulter, sur notre site www.cnam-paris.fr les prérequis de la certification visée pour vérifier votre besoin d'une VAP85.
2. S'inscrire sur Diva www.dnf3.cnam.fr/diva/
3. Participer, si nécessaire, à une séance de présentation des dispositifs de validation. Accès libre sans inscription.
4. Envoyer un message sur Diva pour rencontrer un.e conseiller.ère (<http://dnf3.cnam.fr/diva/>).
5. Rédiger son dossier dématérialisé et télécharger les pièces justificatives.
6. Finaliser le dossier avec la.le conseiller.ère.
7. Envoyer votre dossier en vue de l'une des 3 commissions annuelles VAP85 (novembre, avril, juillet).

Prise en charge et tarifs

Tarifs VAP85 au centre Cnam Paris

Forfait prise en charge individuelle : 360 €

Forfait prise en charge employeur.euse ou Opcv : 1 000 €

Trois commissions VAP85 par an : juillet/novembre/janvier

A savoir

Une VAP ne dispense pas de candidater à l'entrée en formation pour les licences professionnelles et les masters. Contacter en parallèle de la VAP85 le département pédagogique du diplôme .

Le Cnam vous informe,
vous accompagne et vous conseille

S'informer sur la VAP 85

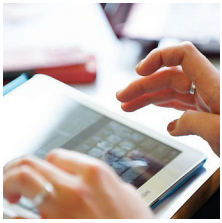
* La fabrique des compétences

292, rue Saint-Martin - Paris 3^e - accès 17

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30.

www.cnam-paris.fr





La VAP 85

Quand faire sa demande de VAP ?

Parcours diplômant à la carte en unités d'enseignement capitalisables (UE)	Parcours diplômant en unités d'enseignement groupées (US)	Parcours diplômant par la validation des acquis de l'expérience (VAE)
VAP en amont ou en cours de parcours*	VAP en amont de la formation	VAP incluse dans le dossier VAE

* Nous vous conseillons d'entrer dans la démarche VAP, au plus tard après avoir suivi une ou deux Unités d'Enseignement

Les témoignages

Isabelle, 45 ans

Titulaire d'un bac +2. Chargée de formation depuis dix ans. Elle souhaitait intégrer un master 2 formation des adultes - parcours analyse du travail et développement des compétences.

Grâce à son dossier VAP85 elle a été dispensée des prérequis bac + 4 et est entrée directement en master 2.

Paul, 37 ans

Titulaire d'un bac scientifique et 12 ans d'expérience. Il suit des cours en unités d'enseignement capitalisables (UE) de la licence parcours agro-industries nécessitant un bac +2. Pour obtenir la délivrance de sa licence, il doit faire une demande de VAP85... maintenant ou après l'obtention de toutes les UE.

